PAS-DE-CALAIS

Mort de M. Victor Crespin, vice-président de la Chambre de Commerce de Calais. — Nous avons annoncé hier la disparition de M. Victor Crespin.

Nous recevons ce matin la lettre suivante :

« Le corps de M. Victor Crespin a été repêché à 2 heures 1/2 du soir et, après les constatations légales, conduit à son domicile, rue des Communes.

» La Ville de Calais éprouve par cette mort, causée par une fièvre chaude, une perte irréparable.

» M. Victor Crespin, âgé de 49 ans, avait été vice-président du comité anti-phylloxérique, dans la dernière année de l'Empire, puis juge suppléant au tribunal de commerce et enfin juge au dit tribunal.

Il fut ensuite nommé adjoint au maire de St-Pierre-lès-Calais et deux ans après maire de la même commune. Il donna sa démission lors des décrets, ses opinions libérales et laïques lui faisant un devoir de se retirer. On insista alors pour lui faire accepter la présidence du tribunal de commerce et malgré son opposition, il obtint la majorité, mais refusa le mandat qui lui était confié. En même temps il était nommé membre de la Chambre de commerce où il sut de suite prendre une place prépondérante. Il fut secrétaire-trésorier et enfin vice-président de la Chambre de commerce et par son travail, par ses capacités, par ses voyages réitérés à Paris, il sut obtenir beaucoup des divers ministres des travaux publics et du commerce pour le port de Calais.

» M. Victor Crespin était aussi président de la chambre syndicale des tulles et dentelles de Calais (St-Pierre)

» C'éteit, certes, l'homme le plus capable, le plus dévoué de la ville.

» En ces derniers temps, par suite des chutes des banques, il fut sollicité de toutes parts, et donna tout son temps à ses concitoyens, tant par des conseils que par le travail qu'il s'était créé pour chercher à atténuer le désastre financier.

» M. Victor Crespin, fatigué, harassé, devait partir, hier, pour Paris, accompagné de MM. Fournier, membre de la Chambre de commerce, et Van Grutten, maire, pour les travaux du port, mais il tomba malade samedi soir. Une pleurésie s'était déclarée, et, hier soir, le médecin le trouvant sans fièvre, avait déclaré, sur le désir du malade, qu'il pouvait reposer seul dans sa chambre.

» Vers deux heures du matin, une fièvre chaude le prenant subitement, M. Victor Crespin dut sortir de chez lui et se précipiter dans le canal, à 50 mètres à peine de chez lui.

» Cette perte terrible est une douleur irréparable pour sa famille qu'il chérissait tant, pour les écoles congréganistes, qu'il soutenait de ses deniers, pour les pauvres, qu'il secourait avec cette modestie si parfaite, et pour la ville entière, qui perd une lumière, un défenseur qu'elle ne peut remplacer. »

BELGIQUE

Le socialisme en Belgique. — Un grand meeting a eu lieu hier à La Louvière. Une délégation composée de dix-sept compagnons, a été chargée de se rendre devant la commission officielle. Cette délégation a mandat de réclamer le suffrage universel et d'insister auprès de la commission pour que la journée de travail soit seulement de huit heures.

Le crime de St-Gilles. — Sophie Rodelet a enfin avoué son crime et confirmé ce qu'avait déjà déclaré Masquelier. Sur leurs indications la tête de la victime a été retrouvée derrière la prison de St-Gilles, dans un champ d'avoine.

Cette tête, horrible à voir, était entourée de linge plein de sang.

Noires étaient les chairs putréfiées; les yeux n'existaient plus et dans cette masse informe, en partie rongée par les vers, autour de laquelle voletaient d'affreuses mouches, une double rangée de dents blanches grimaçaient épouvantablement.

Masquelier se détourna vivement lorsqu'on lui montra la tête coupée, qui répandait une putride odeur.

A l'aide d'une bêche, on déposa l'horrible chose dans un seau de fer blanc emprunté aux environs.

Puis, pendant que Masquelier était reconduit à la prison, la tête était transportée à la Morgue de l'ancien cimetière de St-Gilles.

La victime, Emma Beeckmans, appartenait à une excellente famille. Son père est officier dans l'armée belge.

Il paraît que l'instruction entre dans une nouvelle phase. Le parquet aurait constaté non seulement un crime spécial mais un assassinat. Des présomptions extraordinairement graves planeraient sur un particulier de la ville qu'on désigne, mais qu'on ne nomme pas encore.

On annonce que l'arrestation du séducteur de la malheureuse Emma Beeckman serait imminente.

On l'accuse d'avoir négocié avec la Rodelet les conditions du crime qui aurait précédé l'assassinat.

Cette nouvelle piste aurait surgi à la suite des révélations faites par une amie de la malheureuse femme. On aurait de graves soupçons sur un individu qui jouerait le principal rôle dans cette ténébreuse affaire.

Le vieux monsieur à lunettes qu'on croyait un médecin serait découvert.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 9 juillet.** — Marie Rivebois, rue du Tilleul, 128. — Edmond Matton, rue Lafontaine, 3. — Louise Dispa, rue Lacroix, maison Lavalle. — Adolphe Bruneel, rue de Lille, 120. — Julie Adriansens, rue de la Redoute prolongée, cour Dupont, 2. — Marie Dhieur, rue Beaurewaaet, 8. — Louise Carrette, rue du Grand-Chemin, 100. — Emile Depraetere, rue des Fondeurs, cour Houzé, 7. — **Déclarations de décès du 9 juillet.** — Edmond Dewasure, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2. — Amand Gydé, 1 an, rue Daubenton, 69. — Félix Detrain, 52 ans, serrurier, Hôtel-Dieu.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 9 juillet.** — Emile Riezens, rue du Moulin. — Eléonore Salomon, rue Houchard. — Anna Sobrie, rue Houchard. — Pauline Leclercq, au Hallot. — **Déclarations de décès du 9 juillet.** — Elise Toulouse, 19 ans 10 mois, fille de magasin, rue Dehuchy. — Gaston Rasson, 2 mois 22 jours, rue de la Latte. — Blanche Castelain, 3 ans 1 mois, rue de la Blanche-Porte. — Florimond Leman, 71 ans 8 mois, sans profession, Hôpital-Civil.

Neuville-en-Ferrain. — **Déclarations de naissances du 2 au 9 juillet.** — Célina Librecht, Bethléem. — **Mariages.** — Néant. — **Déclarations de décès du 2 au 9 juillet,** — Sidonie Deruyenaere, 28 ans, ménagère, Durment. — Alphonse Beulque, 2 ans 6 mois, Bethléem.

Leers. — **Déclarations de naissances du 1er au 8 juillet.** — Prosper Carrette, La Papinerie. — Jules Castelain, Longue-Rue. — **Mariages.** — Néant. **Déclarations de décès du 1er au 8 juillet** — Zénobie Leclercq, 26 ans 11 mois, tisserande, Trieu de Leers. — Charlotte Derache, 46 ans 8 mois, cultivatrice, Trieu-de-Leers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WARTELLE-DUPONCHEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Louise DUPONCHEL, veuve de M. Louis WARTELLE, décédée à Hem, le 9 juillet 1886, dans sa 79e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit-Lannoy, à 9 heures 1/4. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 9 août, à 10 heures, en la même église.

Les familles Rousseaux-Rémy et Wattine-Rousse auxferont célébrer un Obit solennel Anniversaire en l'eglise Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 12 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Florine-Henriette-Joseph ROUSSEAUX, pieusement décédée à Roubaix, le 16 juillet 1885, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 12 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Jules-Isidore-Joseph MEURISSE, époux de Dame Rosalie LANCELLE, décédé à Tournai, le 28 juin 1885, dans sa 43e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie FLORIN, épouse de M. Jean-Baptiste DUBRUNFAUT, décédée à Roubaix, le 5 juin 1886, dans sa 55e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 juillet 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Constantin-Joseph MILS, officier d'académie, ancien directeur de l'Académie de peinture de Roubaix, époux de Dame Isabelle THIELS, décédé à Roubaix, le 8 juin 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Quelques souvenirs sur le cardinal Guibert. — Voici deux anecdotes tirées du *Gaulois* :

Pendant l'invasion allemande, Mgr Guibert, donna l'hospitalité au nonce, Mgr Chigi, et aux ministres de la délégation du gouvernement de la Défense nationale. Ce monde officiel mangeait à sa table, qui était fidèle. Mgr Guibert dit à M. Crémieux, qui était israélite :

— Je vous prie de vous résigner. A la table d'un évêque on ne trouve pas de viande un vendredi. Mais si vous y tenez le moins du monde, je vous en ferai servir à part.

A quoi M. Crémieux répondit qu'il s'estimait trop honoré de la compagnie de Mgr Guibert, pour ne pas préférer partager le dîner tel qu'il était.

Le prélat et l'avocat étaient tous deux de l'église de l'esprit et firent bon ménage. Quand la délégation battit en retraite à Bordeaux, le pasteur demeura seul à la tête de son troupeau en face de l'étranger. Un jour, deux paysans, surpris le fusil encore fumant à la main, allaient être passés par les armes. Mgr Guibert parvint à obtenir leur grâce du commandant des troupes allemandes.

— C'est à la condition, dit celui-ci, que vous prêcherez la soumission à vos diocésains.

— Je suis prêtre, répondit fièrement l'évêque, mais je suis français. Je ne puis que déplorer comme prêtre les maux de la guerre ; quant à blâmer la défense de la patrie par ses enfants, ne me le demandez jamais.

Son écurie a donné bien du souci à Mgr Guibert. Il aurait souhaité qu'elle fût aussi déserte que ses salons de réception. Mais il a fallu se résigner à garder un cheval. Le successeur des Gondi, des Noailles, des Beaumont, des Juigné et autres prélats de grande lignée sortait en *demi-fortune* et regrettait de ne pas aller à pied comme le dernier des desservants.

Le cocher de Son Eminence est parvenu pourtant un jour, à force de diplomatie, à faire entrer un second cheval dans la maison. L'introduction du cheval d'Ulysse et de son complice dans Troie fut moins difficile. L'unique cheval de l'archevêché se faisait trop vieux; il lui fallait un successeur; il y avait *inhumanité* à le faire travailler. Bref, Monseigneur consentit à l'achat d'un cheval. Le cocher se croyait vainqueur :

— Que ferons-nous de l'ancien ? dit le cardinal.

Nous les garderons tous les deux, si Son Eminence le permet, et ils fatigueront moins ensemble.

— Je te vois venir, dit l'Archevêque en riant. Aujourd'hui, tu veux que j'aie deux chevaux. Si je te laissais faire, plus tard tu m'imposerais un *groom*. Non, non ! Garde le nouveau cheval puisqu'il est acheté, et tu conduiras l'ancien chez les Petites-Sœurs des pauvres. Elles pourront l'utiliser quand elles iront chercher de porte en porte la nourriture de leurs vieillards.

On mande de Niort à la *Petite France* que hier soir, à onze heures, un train de marchandises venant de Poitiers a heurté en gare de Niort des wagons chargés des voitures d'une ménagerie ambulante.

Ces voitures contenaient quatre lions, un singe, et deux chevaux. Elles ont été renversées, ainsi que de wagons chargés de tuiles.

On juge du tumulte qui a dû régner dans la ménagerie. Quand on a commencé à se reconnaître au milieu des débris de toutes toutes sortes, on a vu qu'un lion était légèrement blessé et que le singe avait la queue coupée.

Dans la nuit du 7 au 8 juillet, un nommé Giacomo, sujet italien, contrebandier, demeurant à Merles (Meuse), voulut passer le Chiers avec une charge, près de Villette. Deux douaniers le poursuivaient vivement; serré de près, Giacomo se jeta résolument dans la rivière, afin de s'échapper. Ses forces le trahirent dans le courant de l'eau. Les douaniers, le voyant près de perir, lui tendirent leurs bâtons ; mais le malheureux refusa, préférant se laisser aller au fil de l'eau que d'être pris.

Son cadavre fut retrouvé seulement le lendemain. Cet individu possédait une petite fortune que l'on estime à une trentaine de mille francs. Toutes ces économies ont été amassées en faisant la fraude. C'était un habile contrebandier fort connu dans toute la contrée.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE CRIME DU BOULEVARD DE CHARONNE

Le jury de la Seine a fait justice des deux misérables assassins qui, dans la nuit du 25 mars, étranglèrent une logeuse du boulevard de Charonne, la veuve Deshayes.

Frey, dit *Pas de chance*, et Rivière, son complice, sont des souteneurs de la plus belle eau. Frey a 26 ans et huit condamnations pour vol, escroquerie, abus de confiance et coups. Il vivait habituellement, dit l'acte d'accusation, de la prostitution d'une fille qu'il rouait de coups. Il porte son surnom, *Pas de chance*, tatoué à l'encre bleue sur le front.

Quant à Rivière, c'est un fort gaillard, de 28 à 30 ans, qui a passé dans les prisons une notable partie de sa jeunesse : au total, deux ignobles coquins.

C'est Frey qui eut la première idée du crime. Il connaissait la veuve Deshayes pour avoir logé chez elle. Il lui croyait de l'argent.

Rivière accepta d'aller l'assassiner la nuit et, après avoir passé la soirée du 25 mars à courir de cabaret en cabaret, les deux misérables arrivèrent sur les deux heures du matin, devant le garni de la rue Charonne.

— Qui est là ? s'écria la veuve Deshayes, en entendant frapper à la porte de sa chambre à coucher.

— C'est moi, Frey, vous savez bien, votre ancien locataire. Avez-vous une chambre ?

La malheureuse femme se leva, et, comme elle ouvrait, Frey se jeta sur elle, la renversa, la meurtrit de coups à la tête et lui passa un mouchoir autour du cou pendant que Rivière lui tenait les jambes.

Frey serra le mouchoir jusqu'à ce que la victime ne donna plus signe de vie. Il fit deux nœuds si serrés que, plus tard, les gardiens de la paix eurent toutes les peines du monde à les dénouer. Puis les deux coquins commencèrent à défoncer les meubles pour trouver la braise, selon leur expression.

Ils fouillaient encore, quand trois jeunes musiciens italiens, logés dans la maison, rentrèrent de leur soirée. Ils étaient gais. La quête qu'ils avaient faite dans les cafés avait été fructueuse. Voyant de la lumière aux fenêtres de leur propriétaire, les jeunes gens résolurent de la régaler d'une sérénade ou d'une aubade, comme on voudra, car il était deux heures de la nuit.

A côté de la porte de la chambre à coucher de Mme Deshayes se trouve un petit guichet. Un des Italiens, nommé Ungarelli, monta pour s'assurer que la patronne n'était pas encore couchée. Il aperçut alors au milieu de la pièce, une sorte de paquet de linge. C'était Mme Deshayes, assassinée dans ses vêtements de nuit. A côté du cadavre, deux hommes fouillaient les tiroirs.

Unharelli, épouvanté, descendit prévenir ses camarades. Les trois jeunes gens attachèrent solidement la porte à la rampe de l'escalier pour empêcher les assassins de fuir, et deux d'entre eux montèrent la garde sur le seuil pendant que le troisième allait chercher la police.

Quand, une demi-heure plus tard les agents pénétrèrent, le revolver au poing, dans la chambre, les deux gredins, tout-à-l'heure si féroces dans le crime, demandèrent grâce aux gardiens de la paix.

— Nous nous rendons, dirent-ils lâchement. *Surtout, ne nous faites pas de mal !*

Mais, arrivé au poste, Frey, dit *Pas-de-Chance*, reprit tout son cynisme : « Vous avez de la veine, dit-il en ricanant aux agents. Dix minutes plus tard et vous n'auriez trouvé personne. Nous n'avions plus qu'un tiroir à fouiller, celui où il y avait la braise ! »

A l'audience, les deux misérables n'essaient même pas de se défendre. De temps en temps, Rivière balbutie qu'il voulait bien voler la veuve Deshayes, mais non l'assassiner, et que sûrement, s'il eût su que Frey l'avait étranglée, il aurait desserré la corde. Mais, honteux de cette imbécile justification, il s'arrête court et baisse la tête.

M. l'avocat-général Banaston a requis énergiquement le châtiment suprême.

Mes Léon et Chapon ont présenté la défense.

Le jury a condamné Frey et Rivière à la peine de mort.

Les deux condamnés ont écouté, avec le plus grand calme, la sentence prononcée par M. le président Dupont.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le retrait du projet de loi de Panama

La commission de Panama réunie sous la présidence de M. Germain Casse a reçu hier à cinq heures, communication de la lettre suivante :

Monsieur le député,

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser ce matin, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de loi présenté par M. le président du conseil ne pouvant pas être discuté avant la fin de la présente session, j'ai prié M. de Freycinet de retirer ce projet

Je me réserve de m'adresser directement, pour l'émission des obligations de Panama, aux quatre cent mille souscripteurs de mes deux grandes entreprises.

Veuillez agréer, etc.

Signé : FERDINAND DE LESSEPS.

Après la lecture de cette lettre, la commission, considérant que son mandat avait pris fin, s'est définitivement dissoute.

Voici, d'autre part, le texte de la lettre que M. de Lesseps a adressée à M. de Freycinet :

Monsieur le président du conseil,

Le vote émis hier par la commission de Panama ajourne fatalement à plusieurs mois le vote que la Chambre avait à émettre sur le projet de loi que le gouvernement avait bien voulu soumettre au Parlement.

L'importance des intérêts qui me sont confiés ne me permet pas de me prêter à cet ajournement. J'ai, en conséquence, l'honneur, monsieur le président, en vous transmettant une copie de la circulaire que j'adresse a mes actionnaires et correspondants, de vous notifier le retrait de la demande que j'avais formulée le 27 mai 1885, en vue d'être autorisé à émettre des obligations à lots.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, président du Conseil, l'hommage de mon profond respect.

FERDINAND DE LESSEPS.

Plusieurs journaux publient la lettre que M. F. de Lesseps adressera ce soir aux actionnaires du Panama pour les informer de sa décision d'émettre les 600 millions nécessaires à l'entreprise, au moyen d'obligations nouvelles.

En voici un extrait :

J'apprends la décision prise hier par la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi, par laquelle le gouvernement de la République proposait de m'autoriser à émettre 600 millions en obligations à lots : — six députés sur onze, saisis du projet de loi, ont pris une décision dont la conséquence est de renvoyer à la session d'automne, c'est-à-dire en octobre ou en novembre, la solution à intervenir.

Est-ce par de tels atermoiements, par de telles lenteurs, que l'on facilitera à nos travailleurs, là-bas, l'exécution du canal pour 1889 ?

Faut-il attendre encore quatre mois, et perdre un temps précieux ? Faut-il livrer la destinée de notre œuvre aux incidents imprévus de la politique ? Faut-il risquer l'intérêt de nos 350,000 actionnaires ou obligataires ? Je ne le pense pas.

On m'ajourne, — Je n'accepte pas l'ajournement.

Fidèle à mon passé, lorsqu'on veut m'arrêter, je marche ! Non pas seul, certes, mais avec 350000 Français partageant ma confiance patriotique.

J'ai vu, exactement, dans des circonstances identiques, se passer pour Suez ce qui se passe maintenant pour Panama : les installations et les machines sont prêtes, tout est disposé pour l'effort final, et cet effort final, comme à Suez, va, je l'espère bien, étonner même ceux qui ont la foi.

Je crois personnellement qu'avec les 600 millions compris dans les prévisions du congrès international de 1870, l'achèvement du canal maritime de Panama sera assuré avant la fin de 1889.

Les démissions

Paris, 10 juillet. — M. de Montalivet, premier secrétaire d'ambassade, et M. de Villeneuve, attaché au ministère des affaires étrangères, viennent de donner leur démission.

MM. de Montalivet et de Villeneuve sont les petits-fils du comte de Montalivet, le ministre et l'ami du roi Louis-Philippe.

Duc-Quercy et Roche

Paris, 10 juillet. — La cour de cassation a, dans son audience d'hier, déclaré les sieurs Duc-Querci et Roche déchus de leurs pourvoir contre l'arrêt de la cour d'appel de Montpellier, du 20 mai dernier, qui a déclaré la juridiction correctionnelle compétente.

Les sieurs Duc-Quercy et Roche n'ont pas consigné, dans les délais prescrits par la loi, l'amende exigée par l'article 420 du code d'instruction criminelle.

Le coup de feu à la Chambre

Paris, 10 juillet. — L'individu qui a tiré hier un coup de revolver à la Chambre, a déclaré se nommer Justin Cagus, âgé de 40 ans, originaire du département du Tarn.

Depuis six mois sans travail et actuellement dans la plus profonde misère, il avait voulu attirer, a-t-il dit, l'attention sur lui.

Les troubles de Cardiff. — Batailles sanglantes dans les rues. — Les victimes — Cent cinquante blessés.

Londres, 10 juillet. — De nouvelles dépêches donnent les détails suivants sur les troubles qui se sont produits mercredi à Cardif.

Plusieurs milliers de personnes attroupées devant les bureaux du journal le *Western Mail*, dans Mary street, jetèrent des pierres dans les fenêtres et quelques policemen furent atteints par les projectiles.

A ce moment, un corps de constables s'avança et attaqua vivement la populace; plusieurs personnes, entre autres des femmes, furent grièvement blessées.

Pendant cette bousculade, un coup de feu fut tiré dans l'une des fenêtres des bureaux du *Western Mail*. La balle effleura la tête de M. Lascelles Carr, le rédacteur en chef du journal.

La foule augmentait toujours et bientôt elle atteignit le chiffre de dix mille personnes.

Des renforts de police étant arrivés de la ville, et la pluie de pierres continuant toujours, le chef des constables, M. Heminnway, donna l'ordre de déblayer la rue.

Une nouvelle bataille s'engagea, mais force resta à la loi.

Un télégramme reçu hier de Cardiff dit qu'une vingtaine de personnes ont été transportées dans des infirmeries. Quelques-unes des blessures sont très sérieuses et nécessiteront des soins assez longs; d'autres individus dont les blesssures étaient moins graves ont pu rentrer dans leurs domiciles. C'est pourquoi il est impossible de donner le nombre exact des victimes, mais on estime que 100 à 150 personnes ont été plus ou moins maltraitées.

Un des émeutiers est resté longtemps à terre sans connaissance. A la suite d'un coup de bâton qu'il a reçu d'un agent de police, pendant qu'un autre policemen le frappait au visage en lui crevant un œil.

Cet individu est en ce moment à l'hôpital. Son état est très grave.

Vu la grande excitation qui règne à Cardiff, le maire a interdit un meeting qui devait avoir lieu hier soir, en l'honneur de l'élection de sir Edward Reed.

Les Turcs et les Monténégrins

Cettigne, 10 juillet. — Deux engagements des plus vifs auraient eu lieu, aujourd'hui près de Kolassin, entre Turcs et Monténégrins.

Des deux côtés les pertes subies seraient assez nombreuses.

Aux Cortès

Madrid, 10 juillet. — A la Chambre des députés après une longue discussion l'amendement de M. Roméo Robledo en faveur d'une augmentation de la liste civile de la Reine est rejeté par 238 voix contre 6.

L'article premier est adopté par 203 voix contre : 1, appartenant aux républicains.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 10 juillet. — Au conseil de la matinée le gouvernement a décidé de retirer le projet d'obligations de Panama. M. Sadi-Carnot a entretenu le conseil du résultat du vote d'hier de la Chambre, vote diminuant les recettes du Trésor de 11 millions.

M. Grévy a signé un décret nommant le général Farre grand croix de la légion d'honneur. Il a signé également le mouvement judiciaire.

M. de Montebello est nommé ambassadeur à Constantinople.

Les céréales

Paris, 10 juillet. — La commission des douanes a décidé de ne pas s'opposer à l'ajournement de la discussion sur les céréales demandé par le gouvernement.

Cette décision a été prise malgré l'énergique intervention de MM. Maurice, Lefèvre-Pontalis et Bottieau, qui ont exposé que l'ajournement équivaudrait au rejet et que la commission devait faire son devoir jusqu'au bout dans l'intérêt de l'agriculture.

La situation à Decazeville

Paris, 10 juillet. — Les hauts-fourneaux du Gua à Decazeville ne fonctionnent plus faute de commande. Un grand nombre d'ouvriers sont sans travail.

Le traité franco-italien

Paris, 10 juillet. — Le gouvernement italien a engagé avec la France des négociations qui devront aboutir avant le 15 juillet au sujet de l'article additionnel cancernant le cabotage à voile et à vapeur. Sous ces réserves la commission de la Chambre a adopté le projet du gouvernement; M. Etienne a été nommé rapporteur.

Les élections anglaises

Londres, 10 juillet. — Résultat des élections : 263 conservateurs, 54 unionistes, 133 ministériels, 65 parnellistes.

La politique russe

Londres, 10 juillet. — Le *Times* a reçu de Vienne avis que la decision de la Russie concernant Batoum a causé une profonde sensation en Bulgarie parce qu'elle est considérée comme un indice que la Russie va reprendre une politique énergique en Orient.

Le choléra à Trieste

Trieste, 10 juillet. — Depuis hier à midi, deux cas de choléra se sont produits dont un à la grande caserne sur un soldat d'infanterie; toutes les précautions sanitaires sont prises.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 10 juillet

Présidence de M. FLOQUET, président

La Chambre ajourne la discussion sur les câbles sous-marins destinés à desservir les possessions françaises aux Antilles et à la Guyane.

Elle aborde ensuite la discussion de la loi sur les céréales.

M. Develle déclare avoir les mêmes principes que M. Méline. S'il s'agissait d'inaugurer une politique nouvelle, il demanderait l'égalité de protection pour l'agriculture et l'industrie.

Il reconnaît les souffrances de l'agriculture et l'exactitude des appréciations émises sur l'opinion du pays.

Mais il est inexact de dire que la surtaxe de 3 francs fut inefficace.

Car elle eut pour effet immédiate de réduire, dans des proportions considérables, l'importation des blés étranger. Un autre effet de cette surtaxe, c'est de hausser les prix : le stock de 30 millions d'hectolitres qui existait au moment du vote atténua momentanément cette hausse.

Il est impossible de calculer strictement le bénéfice qu'elle procurera aux producteurs français, mais il n'y a pas à craindre que la situation soit compromise par la concurrence étrangere, l'Inde, l'Australie et l'Amérique ayont réduit notablement leur exportation et leur production.

Le ministre dit que s'il était toutefois certain que l'expérience de la loi de 1885 fût complete, il présenterait lui-même un nouveau projet de loi.

M. Morel interrompant. — Soyez franchement protectionniste.

M. Develle. — Je suis un protectionniste prudent ne voulant point compromettre le résultat des lois antérieures. Une nouvelle surtaxe exigernit des mesures préparatoires destinées à établir les cours d'une façon sûre.

Le ministre demande le temps pour établir un système d'information qui lui permette de ménager tous les intérêts.

Il demande le renvoi de l'article 1er à la commission.

La séance continue.

Ville de Roubaix. — JEU DE BOULE AUX QUILLES. Le sieur Henri Leclercq, cabaretier à l'estaminet de l'*Ancien Temps*, rue Watt, a l'honneur d'informer le public qu'il fera bouler chez lui dimanche 1er août 1886 de très-beaux JAMBONS. La mise sera de 30 centimes.

Ville de Roubaix. — Le sieur J.-B. Grouillon, cabaretier Cul-de-Four, a l'honneur d'informer le public qui donnera DEUX GRANDS BALS champêtres dimanche 11 et lundi 12 juillet 1886.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppressions, langueurs, congestions, névralgies, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès. 100,000 cures y compris celles de Mme la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., soit environ 20 cent. le repas. — Aussi la « *Revalescière chocolatée.* » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi *franco* contre bon de poste.

Dépôts à Roubaix, DESFONTAINE, épicicer; MORELLE-BOURGEOIS, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris. 12731

Mr BERNARD, Dentiste
Médaille d'or
a l'honneur de prévenir sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, son cabinet est transféré **77, rue Nationale Lille**, (maison du Vieux-Chêne). 12967

Caisse Générale d'Epargne et de Crédit
constituée en Société anonyme le 4 mai 1881
116, Place Lafayette, Paris

A la date du 30 Juin 1886 il avait été livré aux acheteurs à crédit ayant terminé leurs versements mensuels :

21.675 Obligations de la Ville de Paris.
16.150 Obligations du Crédit Foncier de France.
14.752 Obligations des Villes d'Amiens, Lille, Lyon, etc.

Montant des Ventes à Crédit du 1er Janvier au 30 Juin 1886... 3.991.054f
Montant des Ventes à Crédit du 1er Janvier au 30 Juin 1885... 2.941.345f
Différence en faveur de 1886 1.049.709f

Les Obligations vendues au comptant ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Les Obligations communales de l'emprunt 1880 du Crédit Foncier participent chaque année, les 5 Février, 5 Avril, 5 Juin, 5 Août, 5 Octobre et 5 Décembre, à 6 Tirages de Lots.

Chaque Tirage comporte :
1 obligation remboursable par 100.000f
1 obligation remboursable par 25.000f
6 obligations remboursables par 5.000f
45 obligations remboursables par 1.000f

Nos lecteurs, désireux d'acheter et de payer par versements mensuels de ces Obligations, n'ont qu'à signer et adresser le bulletin ci-dessous à la

Caisse Générale d'Epargne et de Crédit
116, Place Lafayette, Paris

Je vous achète une Obligation communale, emprunt 1880, du Crédit Foncier, au prix de 620 francs, payables 10 francs par mois. Ce prix comprend tous les frais, même ceux de timbres et d'encaissements à domicile.

Le premier reçu de 10 francs qui me sera présenté par l'Administration des Postes le _____
indiquera le numéro de l'Obligation achetée et j'aurai droit immédiatement à l'intérêt de 15 francs par an (impôt à déduire), que rapporte l'obligation, et aux lots entiers, comme si je payais cette obligation comptant.

Les autres reçus me seront présentés le _____ *de chaque mois.* (B. n° 36.)

L'acheteur peut faire des versements mensuels plus importants; dans ce cas le prix d'achat est réduit proportionnellement.

(Nom et adresse) _____

_____ *le* _____ *1886.*

13003

COMMERCE

LAINES

Le Havre, 10 juillet, 9 h. 05 matin.

Voici le résumé de la huitaine :

Arrivages 352 balles de Montevideo.

Ventes aux enchères et à main ferme : 279 balles de La Plata ; 883 balles de de Russie ; 82 balles du Chili. Prix sans changement.

Stock : 1,617 balles de Buenos-Ayres ; 559 balles de Montevideo ; 679 balles de Russie et 131 balles diverses.

LE HAVRE, 9 juillet.

Il a été traité 100 balles de laine de Monte-Video en suint, à fr. 165 les 100 kil.

ANVERS, 9 juillet.

Marché animé ; prix très fermes. Il a été traité 1 059 balles de laine de La Plata en suint et 17 balles Australie dito.

MARSEILLE, 8 juillet.

On a vendu 37 balles de laine de Perse en suint supérieure, à fr. 115 ; 20 balles Angora, à fr. 100 ; 17 balles débris de Constantinople, à fr. 65.

Foire de laine de Huntingdon. — Acheteurs nombreux, le total de cette année, n'atteignait que 5.773 toisons contre 9.110 l'année précédente. Affaires peu animées, et prix moins bons que ceux de Bedford. La laine était bien conditionnée et se compoeait en grande partie de « brebis » au cours de 21s à 22s 6d; presque tout a changé de mains avec une réduction de prix.

Foire de Newbury. — Acheteurs clair-semés, et peu de laine de présentée. Affaires languissantes au cours de 8d à 10d par lb.

COTONS

Télégrammes communiqués par M. Bulteau-Grymonprez.

LE HAVRE, 10 juillet.

Ventes : 700 balles. Marché ferme.

LIVERPOOL, 10 juillet.

Ventes : 12,000 balles. Marché ferme.

NEW-YORK, 9 juillet.

Middling Upland, 9 9/16. Ventes 1,400 balles. Inchangés.

LE HAVRE, samedi 10 juillet.

(Dépêche spéciale)

	9 juil. 11 h.	9 juil. 4 h.	10 juil. 11 h.		9 juil. 11 h.	9 juil. 4 h.	10 juil 11 h.
Juill.	60 1/2	60 5/8	60 3/4	Janv.	61 5/8	61 3/4	62 ..
Août.	60 3/4	61 ..	61 1/4	Fév..	62 ..	62 ..	62 1/4
Sept.	61 3/8	61 1/2	61 3/4	Mars.	62 1/4	62 1/4	62 1/2
Octo.	61 5/8	61 3/4	62 ..	Avril.	62 1/2	62 1/2	62 3/4
Nov..	61 3/8	61 1/2	61 3/4	Mai...	.. ..	.. ..	.. ..
Déc..	61 1/2	61 5/8	61 7/8	Juin..	.